

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR :

- **Occupation des salles:** suppression des chèques de caution pour les Associations lors des locations;
- **C.C. B.:** Mise en conformité des statuts;
- **Urbanisme :**
 - Versement A.C.R ,
 - Rue de la Croix de Faux-Coeur ; déclassement d'un délaissé de voirie d'une emprise de 95 m2 et cession à un administré.
- **Questions diverses .**

Présents: Mmes Goutte, Duque, Barras, Guénais, Germain, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, Baudet, de Boisséson, Picard.

Absents excusés : Mme Bernaud (pouvoir à Mme Guénais), M. Girault.

Lundi 14 novembre 2016, le Conseil municipal s'est réuni à 20 heures dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Après l'appel des conseillers et la demande d'approbation des 2 compte-rendus précédents (adoptés à l'unanimité), Mme Goutte présente le premier point de l'ordre du jour .

- Occupation des salles: suppression du chèque de caution pour les Associations, lors des locations :

Certaines Associations ne viennent pas déposer leur chèque de caution et ne viennent pas non plus le reprendre. Si ,toutefois, des dégradations sont constatées à l'issue d'une location, la Mairie émettra un titre de recette, équivalent au montant du devis de la réparation.

Cette suppression de chèque de caution, est applicable, **seulement aux Associations;** le chèque de caution sera demandé, comme actuellement, aux particuliers désirant louer une salle.

M. Baudet pose la question de savoir si on ne pourrait pas faire une convention signée en début d'année, dans laquelle les Associations prendraient l'engagement de laisser les lieux propres et sans dommages....ainsi, elles ne seraient pas obligées de produire un chèque, chaque fois.

La Mairie, n'ayant pas de régie, ne doit pas garder les chèques en caisse...c'est ce qu'a confirmé M. Sarrazin (percepteur).

Récemment, il y a eu des dégâts constatés par la femme de ménage, rapportés en mairie et liés certainement à deux Associations. Un courrier va être adressé à chacune des deux Associations, qui occupent la salle polyvalente le jeudi.

Mme le Maire demande l'avis du Conseil quant à la suppression du chèque de caution :

Pour : 8 voix (Mmes Goutte, Duque, Germain, Braud, MM. Venancy, Gaudinière, Baudet, de Boisséson) ; **contre : 0 voix** ; **abstentions: 4 voix** (Mmes Barras, Bernaud, Guénais, M. Picard).

Délibération approuvée à la majorité (8 voix pour et 4 abstentions).

- C.C.B.:mise en conformité des statuts

Au 1er janvier 2017, le périmètre changera (21 communes au lieu de 13) ; il y a de nombreux problèmes liés à la fiscalité (patrimoine de départ.). Sur 13 communes, Campugnan est encore en carte communale, les autres communes ont un P.L.U. seul ou un P.L.U. de regroupement. Plusieurs communes n'ont pas encore finalisé leur P.L.U. Mais, toutes les communes actuelles doivent se mettre en conformité et ce, avant le 1er janvier 2017...

La Loi NOTRe , votée le 16/08/2015, nécessite une mise en conformité des statuts qui doit être validée avant le 21 novembre prochain.

Les compétences obligatoires concernent le schéma de cohérence territoriale, le P.L.U (avant le 27 mars 2017), les secteurs industriel, commercial, tertiaire, artisanal, touristique, portuaire,

aéroportuaire, l'aménagement et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage, la collecte des déchets ménagers et le traitement des déchets, la promotion du tourisme et du
Des compétences optionnelles s'ajoutent, concernant la protection de l'environnement, le développement des énergies, l'aide à l'équipement du logement, l'amélioration du cadre de vie, la création et l'entretien des équipements sportifs et intellectuels d'intérêt communautaire, les équipements scolaires d'intérêt communautaire, l'assainissement... ainsi que des compétences facultatives : assainissement non collectif, aménagement numérique du territoire... Un Receveur (ou une Receveuse) sera toujours le gestionnaire de ces 21 communes. Les 21 communes seront soumises à un règlement intérieur, régi et approuvé par l'intercommunalité.

MM. Gaudinière et Baudet émettent des réserves concernant l'assainissement collectif et non collectif, car mal ou pas précisé dans la Délibération soumise aux Délégués Communautaires (réunis le 19 octobre). **M. Gaudinière** rappelle les travaux considérables engagés pour l'assainissement à Plassac et suggère, pour l'avenir, de ne pas dire non systématiquement.

Chaque commune devant s'exprimer, Mme le Maire demande au Conseil de voter pour la mise en conformité des statuts, en y **ajoutant une réserve concernant la compétence de l'assainissement.**

Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix pour).

Le nombre des Délégués Communautaires est à mettre à jour.

Il y aura désormais 37 Titulaires et 15 Suppléants.

Pour Plassac, pas de changement (une Titulaire : Mme Goutte, et un Suppléant : M. Gaudinière).

- Urbanisme :

- Versement A. C. R. :

Les travaux sont finis chez un particulier de la Rue Boyer et l'Aide Communale au Ravalement a été versée.

- Rue de la Croix de Faux Coeur : Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer en faveur du déclassement d'une parcelle.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix pour).

Conséquemment, Mme le Maire demande le délaissé de cette voirie d'une emprise de 95 m² pour en faire cession à un administré.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix pour).

- Questions diverses :

Mme Goutte informe que « les Reflets de l'Estuaire » ont mentionné, dans l'invitation à leur vernissage : *Mme Goutte et son Conseil municipal, les membres de l'Association sont heureux de vous inviter...* pour montrer que le Conseil était invité, en remerciement de la subvention allouée et non utilisée (vernissage non effectué au printemps dernier).

Tous les Conseillers et bénévoles sont invités également au pot de remerciements du Marathon, samedi à Anglade.

Mme Braud est satisfaite de la prestation au Monument aux Morts des élèves de CE2, CM1, CM2 et de leur enseignante. Le public était nombreux et l'Harmonie de Berson, toujours présente.

Elle signale encore des incidents lors des TAP (indiscipline de certains enfants). Demain, une réunion de Comité Extraordinaire de Pilotage aura lieu ; les élus doivent prendre les mesures qui s'imposent...pouvant aller jusqu'à l'exclusion des indisciplinés.

Les pavés de la Place du Rey présentent un caractère de dangerosité, car ils se soulèvent.

Mme Braud demande si les bornes verticales vertes ne pourraient pas être déplacées pour gagner une ou deux places de parking supplémentaires. Elle remercie M. Venancy de la pose d'un petit œil de bœuf (obturable) sur le portail de l'école, pour permettre de voir qui se présente.

M. Baudet remarque que la commune de Saint Ciers de Canesse est toujours entretenue avec 3 mois d'avance par rapport à Plassac....Il suggère de ne pas toujours commencer par les mêmes communes, au niveau de l'entretien de la voirie départementale.

M. Gaudinière fait savoir que le coffret gaz a été remplacé devant chez Mme Duque. Il demande une réunion au sujet des fiches d'action et une réunion avec le personnel enseignant au sujet des tests

à la fumée. Mme le Maire informe que cette question était à l'ordre du jour du dernier Conseil d'école ; Mme Braud a proposé une réunion et attend la réponse.

M. Gaudinière indique que les travaux d'assainissement sont terminés ; les tests d'étanchéité et les passages caméra vont commencer le 29 novembre .

Mme Barras annonce qu'une réunion aura lieu prochainement pour le S.I.E.S (Syndicat Collège et Lycées de Blaye).

Mme Guénais demande si le terrain des jardins partagés est prêt pour la plantation d'arbres et quels arbres seraient judicieux d'être mis en terre : Cyprès ? Lauriers ? Thuyas ? Le terrain doit être prêt pour la Ste Catherine !

Mme Guénais rapporte le mécontentement de Mme Vacher, concernant le local des Roses d'Automne . Est-ce le Mascaret , ? ou le Comité des Fêtes ? Mais , les lieux ont été rendus sales ! Il n' y a pas de femme de ménage...les adhérents du club font le ménage...

M. Picard suggère d'afficher un registre de sécurité dans chaque salle destinée à la location. Il y serait indiqué le nombre maximum de personnes pouvant être accueilli, la superficie de la salle. (Pour son loto, le Comité des Fêtes a refusé du monde) .

Cela ne concernerait que la Salle Polyvalente et le Local Inter Associatif.

M. Picard fait remarquer que le téléphone ne doit pas servir de cale-porte !

Mme Goutte tient à préciser que le local des Roses d'Automne ne doit pas accueillir de public.

Mme Germain informe de l'arrivée prochaine du Magazine de Plassac, qui sera à distribuer .

Mme Goutte ajoute la parution du dernier Magazine 13 (décembre), lui aussi à distribuer bientôt, dans lequel sera ajouté un flyer indiquant la date de la présentation des vœux à PLASSAC.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20 h 55.

La Secrétaire de séance,

M-C BRAUD .